



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- REUNION DU 16 novembre 2022 -**

DATE DE CONVOCATION : 08 novembre 2022

DATE D’AFFICHAGE : 08 novembre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le seize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, DELHOMMEAU Denis DENIAU Xavier, LECHAT Guillaume et MOISE Laurent et Mesdames BOUTELOUP Céline, CHANDAVOINE Aurélie DE MEIRE Olivia, DESILE Anita HUGUET Stéphanie et ORAIN Virginie formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Messieurs LECUREUIL Nicolas et PICANTIN Joël

ÉTAIT ABSENT : Monsieur YOUSFI Samy

SECRETÀIRE DE SÉANCE : Madame BOUTELOUP Céline

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 16 novembre 2022.

L’ordre du jour est consacré à :

- **Passation de conventions avec le CAUE**
- **Choix d’une entreprise pour la réfection de la VC 103**
- **Prolongation du contrat de l’employée contractuelle**
- **Attribution de cadeaux de Noël au personnel communal**
- **Questions diverses**

OBJET

Conventions de réaménagement de la rue Principale et du cimetière En partenariat avec le CAUE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Sarthe a adressé à la commune deux propositions de conventions d'accompagnement.

L'une d'elle porte sur la réflexion du réaménagement de la rue Principale, et la contribution financière par la commune est de 2 500,00€. L'autre concerne le réaménagement du cimetière, et la contribution financière par la commune est de 1 500,00€.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent approuver ces conventions avec le CAUE.

Après étude du contenu des conventions transmises par le CAUE, le Conseil Municipal approuve leur ratification et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ces dossiers.

OBJET

Validation d'un devis pour les travaux de réfection de la VC n°103 (Le Bluteau)

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de réfection de la VC n°103 (« route du Bluteau ») sont envisagés. Dans le cadre de ces travaux, des entreprises ont été contactées pour obtenir des devis.

Deux entreprises ont répondu :

- **HRC : 22 350,00 HT**
- **Eiffage : 20 461,20 HT**

Après étude des devis et des montants proposés, le Conseil Municipal décide de faire appel à la société Eiffage pour les travaux de la route VC n°103, et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

OBJET

Prolongation du contrat d'une employée de l'école

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été fait appel par une délibération du 07 octobre 2022 à une employée contractuelle pour pallier un manque de personnel sur le site scolaire. Le contrat de cette employée est valide jusqu'au 16 décembre 2022 inclus.

Le manque de personnel à l'école semblant devoir être de long terme, il est proposé au Conseil Municipal de prolonger le contrat de l'employée actuellement en poste jusqu'au début de l'année scolaire 2023-2024, c'est-à-dire jusqu'au 31 août 2023.

Après études des solutions alternatives et débat, le Conseil Municipal décide de valider la prolongation du contrat de l'agent concerné et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

OBJET

Achat de cadeaux de Noël au personnel communal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal un projet de cadeaux destiné aux employés actifs de la Commune pour les fêtes de fin d'année. Il rappelle que l'an dernier, le montant de ce cadeau était de 45€ par agent.

Il est proposé de renouveler cette initiative en 2022. Dans cette optique, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'achat de cartes-cadeaux auprès du magasin Auchan à La Chapelle Saint Aubin, valides dans diverses enseignes, d'un montant de 50€ par agent.

Le Conseil Municipal valide ce projet pour 2022 et autorise M. le Maire à procéder à l'achat des cartes mentionnées.

Questions diverses :

- Contrat de location des copieurs de l'école et de la mairie

M. Lechat informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition de prolongation du contrat liant la mairie à Dactyl/Konica pour la location des copieurs de l'école et de la mairie. Cependant, le Conseil Municipal préfère attendre l'échéance du contrat actuel, et demande à M. Lechat de contacter des prestataires afin d'obtenir d'autres devis.

- Date d'inauguration du Citystade

Plusieurs dates sont proposées : le 21 janvier ou le 04 mars 2023. Le Conseil prendra cette décision après consultation avec Mme Cavé, représentante d'Agorespace.

- Lecture du compte-rendu du Conseil d'école du 15 novembre

Les prochains conseils auront lieu les 7 mars et 27 juin 2023.

- Décoration d'une employée du site scolaire

Une ATSEM de la commune s'est vue décerner la médaille de Vermeil du CNAS qui récompense 30 ans de service. Le Conseil demande au Maire de procéder à l'achat d'une véritable médaille, qui lui sera remise lors des vœux du Maire le 06 janvier 2023

- Proposition d'un atelier « Chants du Monde »

La Mairie a reçu une proposition d'une intervenante pour organiser un cours de chant. Le Conseil recontactera cette personne pour obtenir plus de détails concernant ce projet.

- Attribution du RIFSEEP

La Commission Personnel se réunira pour avancer sur ce dossier.

- Dates à retenir

Repas de Noël à la cantine le 15 décembre 2022

Vœux de M. le Maire le 06 janvier 2023 à la salle polyvalente

Vœux de Mme la députée Delpech à Aigné le 12 février 2023